

«Sa mère ne payait pas la cantine» : en Gironde, un enfant de sept ans privé de déjeuner et ramené chez lui par un policier

Par Margaux d'Adhémar

Publié il y a 15 minutes

Au total, les parents doivent aujourd'hui rembourser environ 400 repas. *Adobe Stock*

Les parents du petit garçon ne payaient plus les repas de leur fils depuis 2019 et étaient redevables de 900 euros à la municipalité.

Vendredi 10 septembre, Jean*, 7 ans, est rentré chez lui le ventre vide, accompagné par un policier municipal. En cause : sa mère, qui n'a pas payé la cantine depuis 2019. Au total, celle-ci doit rembourser environ 400 repas, soit 900 euros, à la municipalité de Saint-Médard-de-Guizières, un petit village de 2300 habitants situé en Gironde.

Cela faisait deux ans que la mairie interpellait régulièrement par courrier la mère de famille, sans succès. «*Elle n'a jamais répondu favorablement ni à nos demandes de rendez-vous pour trouver une solution, ni à nos demandes de remboursement*», explique au *Figaro* la maire de la ville Mireille Conte Jaubert.

«Il n'y avait pas d'autres solutions»

Comme tous les ans, à la rentrée, l'élue a écrit à tous les parents redevables à la collectivité afin de leur demander de régulariser leur situation concernant la cantine. Sur les soixante foyers sollicités, *«la majorité»* d'entre eux ont répondu positivement, remboursant un total de 17.000 euros, nous indique-t-on. *«Sauf cette maman, qui ne payait pas la cantine et qui m'a répondu que non seulement je n'avais pas le droit de refuser son enfant à la cantine, mais encore que de toute façon elle ne payerait pas. C'est pourquoi j'ai pris cette ultime mesure»*, insiste l'élue, assurant que l'enfant n'est *«en rien traumatisé et a même fait des envieux»*. *«Il était ravi d'être monté à bord d'une voiture de police»*, assure la maire, *«s'il y a un traumatisme, il vient plutôt de la maman»*, poursuit-elle, affirmant que l'enfant connaissait très bien le policier municipal, qui, tous les matins, assure la circulation devant l'école.

Tout s'est passé très vite. Juste avant le déjeuner, Mireille Conte Jaubert a appelé la mère de famille pour lui demander si elle était disponible pour venir chercher son fils qui, du fait de ses dettes, ne pourrait pas entrer à la cantine ce vendredi midi. Cette dernière a, selon l'élue, répondu qu'elle ne travaillait pas mais que, *«malgré le fait qu'elle habite à 150 mètres de l'école»*, elle ne viendrait pas chercher son fils. C'est donc le policier municipal qui est intervenu et qui a expliqué à l'enfant que sa mère lui avait demandé de venir le chercher. *«J'aurais pu prévenir les services sociaux ou les gendarmes, ce qui aurait été beaucoup plus traumatisant pour l'enfant»*, se défend la maire de Saint-Médard-de-Guizières. C'est notamment ce qu'avait décidé son prédécesseur il y a quelques années face à une situation similaire.

Les parents d'élèves eux, sont divisés. Certains assurent qu'*«il n'y avait pas d'autre solution»* et que la maire de la ville est *«une personne généreuse qui fait tout ce qu'elle peut pour ses administrés.»* D'autres, dans un élan de solidarité, prennent le parti de la mère de l'enfant : nombreux sont ceux qui, ce matin, ont appelé la mairie pour régler les dettes de la famille. En attendant, *«on nous appelle de toute la France pour nous insulter et nous dire que ce que nous avons fait est inadmissible»*, déplore la mairie.

Contactée par *Le Figaro*, l'école primaire Jacques Chastenet, où est scolarisé l'enfant, n'a pas souhaité faire de commentaires. Toutefois, d'après nos informations, aujourd'hui, l'enfant n'a pas été inscrit à la cantine.

**Le prénom a été modifié*